MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

6e année N° 144 18 mai 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU : Bien que la germination des œufs d'hiver soit encore assez difficile, les orages qui se sont abattus les 5, 11 et 13 mai sur une partie du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme, accompagnés de températures élevées, risquent d'avoir déclenché les premières contaminations dont les taches apparaîtront vers le 19 mai.

En conséquence, le premier traitement fongicide au cuivre devra être appliqué **dès réception** de ce *Bulletin* dans les **régions suivantes :**

AIN : régions 43 et 44.
DROME : région 128.
ISERE : régions 117 et 118.
RHONE : régions 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37.

Dans les **autres régions :** en raison des pluies généralisées du 15 au 17, traiter **avant** le **24 mai.**

VERS DE LA GRAPPE : A l'occasion de nos traitements contre le mildiou, il conviendra d'ajouter un insecticide approprié pour l'été contre la première génération des chenilles de l'Eudémis et de la Cochylis.

OIDIUM : Malgré la période de sécheresse que nous avons subi, l'Oïdium de la vigne est susceptible de se développer à la faveur de la moindre averse ou d'une rosée prolongée. Il est recommandé d'appliquer **avant la floraison,** sur tous les **cépages sensibles,** un traitement au **soufre.** Toutes les formes de soufre en poudre conviennent. Toutefois, il est recommandé d'utiliser les soufres micronisés mouillables de préférence avec une bouillie bordelaise lorsque l'emploi de cette dernière est justifié par un autre traitement.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : Les premières contaminations ont pu se produire à la suite des orages qui ont affecté les 11 et 13 mai certaines régions du Rhône, de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme.

Un nouveau traitement devra donc être effectué **avant le 22 mai** dans les régions énumérées ci-dessus, à savoir :

AIN : régions 43 et 44.
DROME : région 128.
ISERE : régions 117 et 118.
RHONE : régions 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36 et 37.

Dans les **autres régions,** uniformément touchées par les pluies du 15 au 17, le traitement devra être appliqué sans faute **avant le 26 mai.**

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : Les températures élevées qui se sont installées dans nos régions depuis le 9 mai ont été favorables à l'évolution de ce ravageur et les premiers papillons sont apparus depuis quelques jours. Les attaques de cette première génération n'ont un caractère de gravité qu'en **pépinières** sur les écussons. Les pépiniéristes devront donc exécuter un **premier traitement avant le 22 mai** avec un produit à base de S.P.C. (100 gr./hl. de matière active) ou de Parathion (20 gr./hl. de matière active).

BETTERAVES

TEIGNE : Le vol de première génération est déjà fortement amorcé dans la Drôme. Bien que le démariage ne soit pas encore commencé, les jeunes plants déjà déficients du fait de la sécheresse sont plus exposés aux attaques de la teigne. D'autre part, les larves de ce ravageur seront encore petites au moment du démariage et risquent de passer inaperçues ; il en résulterait le repiquage de plants déjà contaminés.

Autant de raisons qui établissent la nécessité d'un premier traitement insecticide à appliquer dans tout le département de la **Drôme, Valloire exceptée, dès réception** de ce *Bulletin.*

Un traitement spécial est actuellement nécessaire contre cet insecte dans les régions de la Valloire et de la plaine de Bièvre.

On utilisera un des produits suivants en pulvérisation :

D.D.T., Lindane, Chlordane, T.T.C. ou de préférence H.C.H. ou S.P.C.

Les poudrages sont encore prématurés ; en raison du faible développement de la végétation, il en résulterait un gaspillage considérable de produit.

INFORMATIONS

POMMES DE TERRE

DORYPHORE : Les adultes sortent depuis quelques jours et des pontes sont déjà observées dans les parties les plus chaudes de la région.

Nous rappelons qu'**un règlement international** du 29 avril 1948 **rend obligatoire** en tous temps et en tous lieux la **lutte contre le doryphore.**

L'époque de traitement la plus propice se place à l'apparition des premières larves en quantités notables, soit une quinzaine de jours après les premières pontes.

On utilisera un arséniate de chaux ou d'alumine ou une spécialité à base d'un des produits suivants :

Roténone, D.D.T., Chlordane, Lindane.

REGIONS NATURELLES

Un oubli s'est produit dans la nomenclature des régions du Rhône parue dans le N° 143.

REGION 36, arrière-Beaujolais : Plateaux d'Oingt, Saint-Vérand, Sarcey et Nuelles, entre 275 et 500 m. d'altitude. Cette région, qui s'étend dans le périmètre Châtillon, Moiré, Sainte-Paule, Ternand, Dareizé, Pontcharra, Sain-Bel, Châtillon, vallées de l'Azergues et de la Turdine non comprises, empiète sur un certain nombre de régions définies dans le N° 143.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de Grenoble, en date du 5 mai :

« *A plusieurs reprises et notamment dans son N° de mars 1954 la publication* Phytoma *conseille de confectionner les pièges à mouches des fruits, et autres insectes ailés, avec une solution à 2 % de stéarate d'ammonium. Ce produit ne se trouve pas chez les commerçants, pouvez-vous m'indiquer dans votre prochain* Bulletin *où on peut trouver ce produit, et, dans le cas contraire, comment le fabriquer en partant de produits connus et faciles à se procurer.* »

Réponse : Pour le piégeage de la mouche des fruits, le stéarate d'ammonium, difficile à trouver dans le commerce, peut être avantageusement remplacé par le phosphate di-ammonique utilisé en solution à 3 %. On trouve ce produit plus facilement dans les grandes drogueries des principales villes de la région.

***

D'un abonné de Lyon, en date du 1er mai :

« *J'ai des poiriers Beurré Giffard qui, chaque année, subissent des dégâts dus aux Anthonomes.*

« *A l'automne dernier, les traitements indiqués par vos avertissements ont bien été effectués en temps normal au Gésarol 50 et huile blanche.*

« *Il y a quinze jours je n'avais remarqué que quelques bourgeons secs, tous les autres présentaient un état tout à fait normal. Or, aujourd'hui, j'ai constaté qu'une grande quantité de bourgeons commençaient seulement à se faner et à vue d'œil ils ne paraissent pas présenter le même aspect que ceux trouvés desséchés il y a quinze jours.* »

Réponse : Contrairement à ce que vous supposez, le dessèchement de bouquets floraux que vous observez sur vos poiriers Giffard n'est nullement dû à l'Anthonome, mais à une cause purement physiologique qui n'a pu encore être déterminée avec précision.

Ces dessèchements, très fréquents en 1953 et surtout cette année sur cette variété de poires, ne sont donc dus ni à une maladie cryptogamique, ni à un ravageur, et il n'est pas encore possible de conseiller un traitement efficace pour enrayer ce mal.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

129973 — Imp. Réunies de Lyon — 5-54
Dépôt légal no 1240 — 2-54